



PROGRAMME ALTERNATIVES À L'HOSPITALISATION

Que tous les usagers soient pris en charge par le bon professionnel, au bon endroit, au bon moment.

NOUVELLE REQUÊTE DE RÉFÉRENCIEMENT – CENTRE DE COORDINATION DE LA MÉDECINE AMBULATOIRE (CMA)

Les services de médecine de jour et la clinique IPSSA sont désormais regroupés sous le Centre de Coordination de la Médecine Ambulatoire (CMA). Dans le cadre de cette intégration, une nouvelle requête, **SM03049** ([version PDF](#) ou [version dynamique](#)), remplacera les anciennes requêtes en vigueur, à savoir la requête actuelle de la médecine de jour (SM01009) et celle de la clinique Le Lien (SM0245).

Objectifs de cette réorganisation :

- **Réduction du nombre de formulaires** : Simplification du processus pour alléger la charge administrative.
- **Uniformisation du processus de référencement** : Création d'une procédure cohérente et harmonisée pour tous les services.
- **Clarification des offres de service** : Amélioration de la transparence concernant les services proposés par la médecine ambulatoire.

Informations complémentaires :

- **Joindre les documents nécessaires** : Assurez-vous de joindre toutes les requêtes et ordonnances à la demande de soins et services.
- **Disponibilité de la nouvelle requête** : La nouvelle requête sera accessible sur le nouveau Guichet d'accès en santé physique ambulatoire ([GASPA](#)) sur le site web du CCSMTL, l'extranet et MyLe. Les requêtes antérieures seront progressivement retirées.

NOUVELLES OFFRES DE SERVICE À VENIR

Le Centre de Coordination de la Médecine Ambulatoire (CMA) a été créé pour simplifier et optimiser les trajectoires ainsi que la gestion des demandes de services médicaux.

Qu'est-ce que le CMA ?

- Le CMA centralise les demandes complexes d'investigation et coordonne les parcours de soins rapides, offrant ainsi une alternative efficace à l'hospitalisation. En plus, il organise les traitements, interventions et suivis effectués par l'équipe de médecine de jour et la clinique IPSSA, garantissant une prise en charge fluide et intégrée.

Grâce à cette nouvelle structure, le CMA améliore la coordination des soins et facilite les trajectoires des patients à travers les différents services de médecine ambulatoire.

COORDINATION D'INVESTIGATION RAPIDE EN SANTÉ PHYSIQUE (CRISP)

La **Coordination d'Investigations Rapides en Santé Physique (CRISP)**, dirigée par l'infirmière clinicienne du Centre de Coordination de la Médecine Ambulatoire (CMA), a pour mission de faciliter la gestion des investigations médicales complexes en alternative à l'hospitalisation.

Rôles et responsabilités :

- **Coordination des investigations** : L'infirmière clinicienne établit des connexions entre les différents plateaux techniques hospitaliers pour organiser les rendez-vous nécessaires. Elle suit les délais, surveille les résultats et communique les informations pertinentes au médecin ou à l'IPS référent.
- **Gestion des trajectoires** : Des trajectoires plus spécifiques seront à travailler avec les médecins spécialistes, mais entre-temps l'infirmière sera disponible afin de :
 - **Coordonner et synchroniser** : Faciliter les investigations multiples et complexes en mode ambulatoire.
 - **Surveiller les délais** : Veiller au respect des délais pour garantir l'efficacité des investigations.
 - **Accompagner les usagers** : Soutenir les usagers et leurs familles tout au long du processus jusqu'au diagnostic.
 - **Assurer la continuité des soins** : Maintenir la continuité du service en fonction du diagnostic ou des besoins spécifiques.
 - **Simplifier les processus** : Alléger les démarches pour les médecins, les équipes soignantes et les usagers.

Objectifs :

- **Prévenir le recours à l'urgence** : Réduire le recours aux urgences et à l'hospitalisation pour les investigations ou consultations semi-urgentes.
- **Optimiser les soins ambulatoires** : Éviter l'hospitalisation pour des traitements ou interventions réalisables en médecine de jour.
- **Faciliter les congés précoces** : Permettre un congé précoce tout en assurant la continuité des soins en ambulatoire.

Pour toute question concernant la nouvelle demande de service ou nos offres de service, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : alternatives.hospitalisation.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

